

Formations des bénévoles

La comptabilité de base d'une petite association, (en partie) simple !

Cette formation vous donnera les bases indispensables pour bien tenir les comptes de votre association.



Public et pré-requis :

Cette formation est destinée aux bénévoles d'associations adhérent·e·s du CABV. Elle s'adresse à un public débutant sachant utiliser un ordinateur et les fonctions de base d'un logiciel tableur (excel ou calc).
Nombre de participant·e·s : 5 à 10 participant·e·s.



Objectifs :

- Être en règle vis à vis de la loi et des financeurs.
- Être en capacité de réaliser, en autonomie, le suivi de la trésorerie de son association.
- Avoir un aperçu de la santé financière de l'association et prévenir les difficultés financières.



Contenu détaillé :

- Comment classer les documents comptables, établir une facture et mettre en place les remboursements des frais bénévoles.
- Enregistrer ses dépenses et recettes dans un journal de banque chaque mois de l'année.
- Établir un compte de résultats, reflet de l'activité comptable de l'année écoulée.



Modalités pédagogiques et d'évaluation :

Présentation et mise en pratique avec un exercice, d'un outil de comptabilité proposé gratuitement par le CABV et sur lequel nous vous proposons si besoin, un accompagnement à l'issue de la formation.

Questionnaire d'évaluation.

Une attestation de suivi de la formation peut être remise sur demande.

Informations pratiques :

 Durée : 3H

 Lieu : centre associatif Boris Vian à Vénissieux.

 Modalité d'accès : être adhérent / sur inscription jusqu'à la veille de la formation (sous réserve de place disponible). Réponse à une demande d'inscription dans les 2 jours ouvrés.

 Formatrice : Valérie MAIRE – comptable au CABV.

 Les formations sont proposées gratuitement à nos adhérent·e·s. Cependant chaque formation nécessite du temps de travail et d'investissement pour la préparation et l'animation de ces formations. Il est donc demandé aux participant·e·s de respecter leur engagement d'inscription ou de prévenir minimum 48 heures à l'avance en cas d'empêchement. En cas d'absence non signalée, la personne ou l'association sera facturée de 10 euros.

Accessibilité :

Le Centre Associatif Boris Vian est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes déficientes visuelles.

Des questions sur l'accessibilité de la formation ? Vous avez des besoins d'aménagements particuliers ? Contactez-nous afin que nous échangions ensemble sur votre situation. Nous nous engageons à étudier avec vous et l'équipe de formation votre situation.

Informations et inscription :

 Mail : contact@cabv.com

 Téléphone : 04 72 50 09 16.

Site internet : www.cabv.com



“Les participants estiment le contenu de la formation satisfaisant à très satisfaisant et tous recommanderaient sans hésiter cette formation (évaluation mars 2024).”